

RAPPORT DE JURY

Concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE)

SESSION 2019

CRPE public & privé
externe, second concours interne, 3^{ème} voie

Table des matières

Introduction	3
Cadre de l'épreuve.....	3
Eléments statistiques.....	4
1. Epreuve d'admissibilité	4
2. Epreuve d'admission.....	5
Epreuve d'admissibilité	6
Français	6
1. Présentation de l'épreuve de Français.....	6
2. Question relative aux textes proposés	6
3. Connaissance de la langue	8
4. Analyse de support d'enseignement	9
5. Syntaxe, orthographe, lisibilité	11
Mathématiques	11
1. Le sujet.....	11
2. Les erreurs des candidats.....	12
3. Les conseils aux candidats	13
Epreuve d'admission	14
Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat (oral1).....	14
1. Constats et conseils aux candidats sur le dossier	14
2. Conseils aux candidats sur l'épreuve orale	15
Entretien à partir d'un dossier (oral2).....	15
1. Présentation de l'épreuve.....	15
3. Les sujets	17
2. L'entretien.....	18
4. Conseils pour la future épreuve.....	19

INTRODUCTION

Cadre de l'épreuve

Depuis la session 2014, le concours de recrutement des professeurs des écoles s'inscrit dans le contexte d'une évolution importante de la formation initiale des enseignants dont il convient de rappeler le cadre. Les professeurs des écoles comme les professeurs de collège sont recrutés au niveau Master. Ce concours se situe en milieu de formation (année de Master 1) et il est intégré à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du Master 2. Il porte sur une partie de la polyvalence qui fait la spécificité du métier de professeur des écoles.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités du candidat au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement. Il est constitué de deux épreuves écrites pour l'admissibilité français et mathématiques et de deux épreuves orales pour l'admission.

Le cadre de référence des épreuves de la session 2019 est celui des programmes de 2015 ajusté en 2018 pour l'école élémentaire et du programme de l'école maternelle ainsi que le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes.

L'admissibilité permet de s'assurer d'un niveau de maîtrise suffisant en français et en mathématiques pour enseigner dans le premier degré.

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet « d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours et des rapports qu'ils entretiennent avec eux ». Le niveau attendu est lié à la capacité du candidat à se mettre en situation professionnelle dans un domaine de son choix d'une part et à un entretien à partir d'un dossier. Ces deux épreuves orales évaluent le caractère professionnel affirmé et une valorisation du parcours antérieur des candidats à travers deux autres domaines de la polyvalence dans le cadre de l'organisation particulière de l'école primaire.

Eléments statistiques

Epreuves d'admissibilité

Concours	Nb de postes	Inscrits	Présents aux épreuves	Nb de candidats ayant obtenu une note éliminatoire	Moyenne générale /20 des candidats non éliminés	Nb. d'admissibles
Concours publics						
Externe	375	2339	644	96	11.95	530
3 ^{ème} voie	10	374	44	20	10.50	21
2 nd interne	5	143	18	7	10.78	10
Sous-total public	390	2856	706	123		561
Concours privés						
Externe ISFEC	44	411	122	27	11.98	91
2 nd interne ISFEC	24	56	28	7	10.40	20
3 ^{ème} voie ISFEC	3	48	6	1	10.72	5
Externe Eurecole	13	141	33	7	11.34	25
2 nd interne Eurecole	3	10	3	0	8.21	3
3 ^{ème} voie Eurecole	2	41	4	1	9.42	3
Externe Neher	7	83	25	4	12.63	15
2 nd interne Neher	5	17	7	3	9.96	3
3 ^{ème} voie Neher	1	14	3	0	10.83	3
Sous-total privé	102	821	231	50		168
TOTAL	492	3677	937	173		729

Epreuves d'admission

Concours	Nb de postes	Nb d'admissibles	Présents aux épreuves	Moyenne générale /20 des lauréats	Nb de lauréats sur liste principale	Nb de lauréats sur liste complémentaire
Concours publics						
Externe	375	530	479	13.25	375	59
3 ^{ème} voie	10	21	14	11	10	
2 nd interne	5	10	10	10.32	5	
Sous-total public	390	561	503		390	59
Concours privés						
Externe ISFEC	44	91	85	13.52	52	9
2 nd interne ISFEC	24	20	20	11.78	17	
3 ^{ème} voie ISFEC	2	5	4	11.33	2	
Externe Eurécole	13	25	22	12.32	15	2
2 nd interne Eurecole	3	3	3	8.25	1	
3 ^{ème} voie eurécole	1	3	3	11.35	2	
Externe Neher	7	15	14	13.46	10	3
2 nd interne Neher	5	3	3	12.24	3	
3 ^{ème} voie Neher	1	3	2	12.59	2	
Sous-total privé	100	168	156		104	14
TOTAL	490	729	659		494	73

Epreuves d'admissibilité

Pour les deux épreuves de français et de mathématiques, les copies ont été corrigées par des binômes formés :

- d'un inspecteur de l'éducation nationale ou d'un conseiller pédagogique
- d'un professeur exerçant en collège

Un barème précis a été mis au point par la commission d'harmonisation académique. Il a été présenté à l'ensemble des correcteurs et adopté en commission d'harmonisation générale inter-académique. (Paris, Créteil, Versailles)

FRANÇAIS

PARTIE I : PRESENTATION DE L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS

Conformément à l'arrêté du 19 avril 2013, l'épreuve de français est composée de trois parties évaluant respectivement les savoirs littéraires et linguistiques qui fondent la didactique de la discipline et l'aptitude du candidat à les mobiliser dans l'analyse de situations d'enseignement du français.

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 3

Notation sur 40 points. 11 points pour la première partie, 11 points pour la deuxième, 13 points pour la troisième, 5 points pour la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

Dans leur grande majorité, les candidats de la session 2019 n'ont négligé aucune des parties de l'épreuve, ce qui témoigne du sérieux de leur préparation au concours.

PARTIE II : QUESTION RELATIVE AUX TEXTES PROPOSÉS

Remarques sur le sujet

Traitant du thème de la révolte, le sujet invitait à analyser une dynamique qui mène de la négation à l'affirmation de l'être. Il prenait appui sur un corpus riche, dense et exigeant par sa diversité générique, son large empan chronologique et son inflexion philosophique dans le quatrième texte. Mais la formulation abstraite du libellé et le fait que le corpus ne présente pas de thèses contradictoires n'ont pas favorisé la problématisation et l'analyse dialectique attendues.

Remarques sur les copies

Faute d'une bonne compréhension des notions clés de processus et de dynamique, un nombre non négligeable de candidats s'est limité à décrire les causes et les manifestations de la révolte sans

l'envisager dans son déroulement et son évolution. Le jury a pénalisé les copies qui paraphrasaient approximativement les textes sans les analyser, les juxtaposaient sans les mettre en relation, énonçaient des généralités sans se référer au corpus. Il a apprécié les copies qui ont su prendre appui sur le texte de Camus pour penser la révolte comme mouvement, dégager ses différentes étapes, identifier ses liens de réciprocité avec l'émergence de la conscience.

Si les textes ont été globalement bien compris, des contresens ont été constatés par méconnaissance du contexte, mésinterprétation des figures de style, confusion des instances narratives. Le texte de Camus a été trop souvent sous-exploité.

Concernant, la mise en relation des textes, la plupart des copies témoignent d'un effort pour présenter une réponse construite. Mais des insuffisances subsistent en termes de progression du raisonnement, de cohérence de l'argumentation et d'aboutissement de la réflexion.

Les meilleures copies ont fait un effort de problématisation et étayé leur développement d'exemples concrets puisés à bon escient dans les textes. Elles ont eu la concision attendue d'un exercice de synthèse et de confrontation de documents.

Conseils aux candidats

Cette première partie de l'épreuve exige une bonne compréhension du corpus, l'aptitude à dégager une problématique à partir de textes variés, la capacité à construire une synthèse cohérente dans une syntaxe de qualité. Le développement doit faire état d'un cheminement de la pensée.

Il convient également de mobiliser à bon escient sa culture littéraire, qu'il faut de ce fait entretenir tout au long de la préparation, par des lectures littéraires variées.

Pour réussir cette question, il est conseillé de :

- consacrer le temps nécessaire à l'analyse du libellé du sujet pour définir clairement les notions qu'il comporte;
- s'entraîner à hiérarchiser les arguments dans une démonstration ;
- s'exercer à introduire un sujet en le problématisant. Pour rappel, une problématique est une question que l'analyse du libellé du sujet fait émerger et à laquelle la copie doit apporter une réponse ;
- s'exercer à conclure l'argumentation en rappelant la problématique de départ et les points saillants du raisonnement ;
- veiller à la concision dans l'annonce du plan (qui ne doit pas prendre la forme d'une succession d'interrogations) ;

Pour préparer la première partie de l'épreuve, il est donc nécessaire de :

- s'entraîner de nombreuses fois sur des corpus variés pour pouvoir rapidement d'une part cerner

le sens général et nuancé d'un texte et en appréhender la singularité, d'autre part maîtriser un exercice multimodal, de lecture, de comparaison, de sélection de l'essentiel et de reformulation condensée mais nuancée ;

- s'entraîner dans la phase de brouillon à rédiger la conclusion immédiatement après l'introduction afin de s'assurer que l'une répond à l'autre. En fin d'épreuve, la conclusion initialement rédigée pourra être ajustée au propos développé ;
- maîtriser les codes universitaires (soulignement des titres) et les codes d'écriture (alinéas en début de paragraphe ; pour rappel, un paragraphe correspond à une unité de sens : il ne s'agit ni de produire un bloc argumentatif trop long ni de fragmenter la pensée en de multiples et brefs paragraphes) ;
- s'exercer à l'analyse textuelle : les outils d'analyse littéraire permettent d'éviter la paraphrase quand on les met au service de la réflexion sur les textes.
- s'entraîner régulièrement à l'exercice de synthèse, afin d'en maîtriser les règles et les exigences : rédiger une introduction complète, poser une problématique, annoncer un plan de façon nuancée/ construire un développement et soigner les transitions/ rédiger une conclusion qui permette de répondre à la problématique.

Partie III : Connaissance de la langue

Remarques sur le sujet

Le sujet comportait 5 exercices demandant :

- D'indiquer le temps et le mode de verbes ;
- D'expliquer la composition et le sens du mot approbation et de donner deux mots de la même famille ;
- D'identifier des propositions et de donner leur fonction ;
- De transposer un passage du discours direct au discours indirect ;
- D'identifier et analyser des procédés d'écriture.

Il mêlait donc les différentes composantes de l'étude de la langue et demandait des connaissances linguistiques et une capacité d'analyse, compétences attendues des professeurs des écoles.

Remarques sur les copies

En ce qui concerne la question sur les verbes, ses 3 dimensions (temps, modes, valeurs) n'ont pas toujours été perçues dans leur totalité. L'identification des temps n'a pas posé problème, à l'exception du conditionnel passé ou passé du conditionnel, fréquemment confondu avec le plus-que-parfait. On observe également que les valeurs des temps sont mal maîtrisées, voire non-connues. A titre d'exemple, l'imparfait de l'indicatif a souvent été justifié comme un temps permettant d'exprimer la narration dans le passé. Or, on attend des candidats qu'ils soient capables d'identifier précisément une

valeur temporelle.

La question lexicale a été globalement réussie même si peu de copies la traitent avec des outils linguistiques précis. Certaines copies révèlent une méconnaissance de la morphologie lexicale. Certaines ont confondu synonymes et mots de la même famille.

L'identification des propositions a posé quelques difficultés. Notamment, la proposition indépendante n'a pas toujours été identifiée (alors que l'intitulé de la question donnait un indice sur le fait que toutes les propositions n'avaient pas nécessairement de fonction). L'analyse a mis les candidats dans l'embarras : les fonctions ont rarement été identifiées.

L'exercice de transposition au discours indirect a été bien réussi. Néanmoins, la deuxième phrase du discours de Lysistrata n'a pas toujours été introduite par un verbe de parole.

L'identification des procédés stylistiques a été majoritairement réussie mais l'analyse en est souvent restée superficielle. Par exemple, beaucoup de copies restent au stade de l'identification de la ponctuation, sans proposer d'interprétation réelle.

Conseils aux candidats

Cette deuxième partie de l'épreuve nécessite de solides connaissances grammaticales, lexicales et stylistiques. Les candidats doivent être capables de déduire des effets sémantiques à partir d'observations de la langue. Cela doit se manifester par la clarté, l'exactitude des réponses, l'utilisation d'une terminologie grammaticale, lexicale et stylistique adaptée.

Pour réussir les exercices de langue, il est conseillé de :

- revoir la grammaire et les fondamentaux de la langue de façon méthodique et être précis et rigoureux dans l'emploi de la terminologie grammaticale. Pour cela, il est recommandé de s'appuyer sur des grammaires de référence (par exemple : Grammaire Méthodique du français, Pellat, Rioul, Riegel ; La Grammaire du français, de Denis et Sancier-Château) ;
- traiter régulièrement des sujets variés sur un corpus donné ;
- éviter de relever une occurrence grammaticale sans l'analyser ou un procédé stylistique sans le commenter : même en cas de doute, il faut proposer une ou des hypothèse(s) d'analyse.
- s'entraîner à formuler des réponses exhaustives.

PARTIE IV : Analyse de supports d'enseignement

Remarques sur le sujet

Le sujet invitait à analyser un corpus constitué d'extraits de L'Homme à l'oreille coupée, de Jean-Claude Mourlevat, et d'une séquence de CM1 sur cette œuvre. Les candidats devaient identifier les compétences travaillées par les élèves, concevoir la quatrième séance de la séquence, en respectant

une progression, identifier les éventuels obstacles à la lecture autonome du texte par les élèves et y remédier par anticipation, ainsi que proposer des étayages aux séances 5 et 6. Le sujet donnait aux candidats la possibilité de prendre appui sur les attendus des programmes et sur leur réalisation dans une séquence pédagogique. Son traitement permettait l'approfondissement de la réflexion didactique. Cependant, tous les candidats n'ont pas su tisser des liens pertinents entre les différents éléments du dossier et ont le plus souvent traité les questions une par une sans dégager leur articulation

Remarques sur les copies

Cette partie a été diversement réussie selon les candidats. Les instructions officielles sont majoritairement connues. Certaines copies ont fait des propositions variées (mise en voix des textes, travail sur le rôle du conteur, écriture d'un texte collectif, changement de point de vue) et montré une aptitude à percevoir les difficultés rencontrées par les élèves qui laissaient présager une capacité à prendre en compte l'hétérogénéité d'une classe. Néanmoins, dans les copies les moins réussies, les séances proposées ne mentionnaient pas explicitement l'objectif et la conception d'étayage a posé problème. Certaines propositions très générales auraient pu convenir à tout type de travail (« travail individuel, puis travail de groupe et enfin institutionnalisation », « lecture par l'enseignant et questionnement à l'oral »). Or, les modalités de travail ne sont pas des fins en soi, elles sont au service d'objectifs précis. Le jury constate qu'il y a eu de rares références aux supports de travail et à la différenciation.

Conseils aux candidats

On attend :

- une capacité d'analyse de la situation proposée ;
- une mise en lien avec les programmes officiels ;
- une capacité à percevoir l'hétérogénéité d'une classe ;
- une maîtrise de certains concepts didactiques (étayage, inférence...) ;
- une créativité pédagogique visant à enrôler tous les élèves et à les faire tous progresser, en tenant compte de la diversité des besoins pédagogiques des élèves.

Pour se préparer à la troisième partie de l'épreuve, il est conseillé de :

- bien connaître les programmes d'enseignement, afin de prendre appui sur eux pour réaliser l'analyse escomptée ;
- s'exercer à analyser des travaux d'élèves, des séquences d'enseignement, des séances, des progressions...
- s'entraîner à prendre du recul sur des documents produits par d'autres (manuels, séquences déjà préparées), à en identifier les qualités mais aussi les manques ;
- s'entraîner à élaborer soi-même des séquences pédagogiques et des séances, en définissant

des objectifs de travail (ce travail sera réinvesti pour la préparation de l'oral) ;

- anticiper les difficultés éventuelles des élèves et concevoir des remédiations en amont et en aval.

PARTIE V : SYNTAXE, ORTHOGRAPHE, LISIBILITE

Cinq points sont attribués à la correction syntaxique et à la qualité écrite de la production du candidat. Ces éléments sont discriminants pour l'admissibilité.

Si la calligraphie est globalement satisfaisante, le lexique, l'orthographe et la syntaxe sont souvent flous voire fautifs. Le niveau de langue utilisé ne convient pas toujours aux exigences d'un concours de recrutement de futurs professeurs des écoles, qui se doivent d'être exemplaires dans leur usage de la langue. Une langue confuse et approximative non seulement dessert la copie mais nuit également à la compréhension de la pensée du candidat. Il est à noter que les copies qui présentent une calligraphie peu lisible prennent le risque de ne pas être comprises par le jury et, partant, de se voir attribuer une note qui ne reflète pas la qualité d'une analyse.

Il est recommandé de veiller à :

- la lisibilité de la copie, en soignant la calligraphie et en présentant proprement les réponses : on proscrit les abréviations et on évitera les ratures ;
- la qualité de la rédaction : on privilégiera la clarté et la simplicité dans l'expression ;
- la qualité de l'organisation de la pensée en soignant les articulations.

Il est nécessaire de garder du temps pour la relecture et souhaitable de relire deux fois sa copie, une première fois pour le sens et une seconde exclusivement pour l'orthographe, la syntaxe et la ponctuation.

Pour réussir l'épreuve de français, il est utile de s'exercer d'abord à rédiger sans contrainte de temps afin d'acquérir une fluidité de rédaction, puis de rédiger ensuite en temps limité à de nombreuses reprises, afin de s'assurer de terminer l'épreuve dans le temps imparti.

MATHEMATIQUES

PARTIE I : LE SUJET

Les correcteurs ont apprécié la richesse et la diversité des deux premières parties. Le contexte de la partie 1 était plus abstrait que lors des précédentes sessions : la situation de départ étant une situation mathématique et non pas une situation de la vie courante, ce qui a pu déstabiliser certains candidats.

La partie pédagogique a été dans l'ensemble jugée intéressante : elle nécessitait, pour la réussir, de maîtriser des contenus didactiques sur deux cycles de l'école primaire (dont la maternelle) avec des notions somme toute connues pour un(e) candidat(e) se destinant à être professeur(e) des écoles (usage cardinal du nombre, numération décimale de position et proportionnalité).

PARTIE II : LES ERREURS DES CANDIDATS

Dans la première partie :

De très nombreux candidats n'ont pas reconnu en 13 un nombre décimal, ce qui montre une mauvaise connaissance de la définition de ces nombres. Le calcul littéral et la résolution d'une équation du second degré ont posé problème à de très nombreux candidats, qui n'ont pas pensé à factoriser l'expression pour se ramener à un produit nul. De plus, les candidats n'ont pas toujours su s'appuyer sur le contexte pour éliminer des solutions.

Alors même que les sujets de ces dernières années proposaient aussi d'écrire des formules dans un tableur, ces questions ont été assez peu réussies cette année.

Par ailleurs, si les théorèmes de Pythagore et de Thalès sont dans l'ensemble connus, on trouve dans les copies des confusions entre théorème direct et réciproque. Concernant la logique, le mot conjecture ne semble pas bien maîtrisé et les candidats se sont souvent contentés de décrire ce qu'ils voyaient ; peu sont parvenus à dépasser le stade de la conjecture et à démontrer que, dans les deux cas traités, la « situation des quatre carrés » n'avait pas de solution.

Dans la deuxième partie :

Les candidats ont dans l'ensemble plutôt réussi cette deuxième partie : la médiane est de 8,25 sur 13 et le troisième quartile est de 10,5 sur 13.

L'exercice 1 a mis en évidence des difficultés sur la proportionnalité et, comme dans la première partie, sur les nombres décimaux. Dans l'exercice 2, certains candidats n'ont pas vu que les deux questions étaient indépendantes et ont utilisé, à tort, les résultats la première question pour traiter la suivante. D'autres ont mal lu l'énoncé et ont confondu somme et produit. L'utilisation de tableaux croisés ou d'arbre des possibles n'a pas été assez systématique pour le dénombrement des issues favorables. Les résultats pour l'exercice 3 sont très contrastés : si certains candidats n'ont rencontré aucune difficulté avec l'utilisation du logiciel de programmation Scratch, d'autres n'ont pas été en mesure de traiter la moindre question.

Dans la troisième partie consacrée à la didactique :

on s'aperçoit que les candidats qui ont traité cette partie manquent du vocabulaire mathématique et didactique précis qui leur permettrait d'analyser les réponses des élèves (les propriétés des opérations, par exemple, sont peu citées) ; ils se sont trop souvent contentés de les décrire et leurs explications sur les stratégies sont souvent peu claires. Les candidats ont eu une réelle difficulté à savoir en quoi consiste le fait d'analyser les procédures d'élèves et à y répondre : dans les productions présentées, il s'agissait de repérer les stratégies mises en œuvre par les élèves, à partir :

- de concepts didactiques classiques (exemple : dans la situation 1, « principe cardinal » et « correspondance terme à terme ») ;
- de propriétés implicites des opérations mises en jeu (exemple : dans la situation 2, l'utilisation de la distributivité de la multiplication) ;
- de propriétés de notions mathématiques (exemple : dans la situation 3, les propriétés additive et multiplicative de linéarité).

Le repérage des variables didactiques est également difficile pour certains candidats : il s'agissait d'identifier en termes clairs, les éléments de la situation qui permettaient de modifier les procédures des élèves au regard des objectifs poursuivis.

PARTIE III : LES CONSEILS AUX CANDIDATS

Il est important de rappeler que « l'épreuve de mathématiques vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse ».

Autrement dit, il ne s'agit pas tant pour les candidats de disposer de connaissances mathématiques (qui, pour la plupart, sont d'un niveau de l'enseignement secondaire – fin de 3e ou seconde), que de savoir utiliser ses connaissances dans un contexte et de les mettre en œuvre dans un raisonnement cohérent et pertinent. Les meilleures copies ont su répondre à ces objectifs.

Pour les deux premières parties : les candidats doivent travailler les anciens sujets du CRPE comme ceux du DNB : une bonne maîtrise des attendus des cycles 3 et 4 est nécessaire pour réussir ces deux parties.

Il est indispensable de travailler le calcul littéral : transformations d'expressions, résolutions d'équations ; des exercices corrigés de manuels de cycle 4 ou de seconde aideront à asseoir ces capacités. La lecture du document ressource Fractions et décimaux pour le cycle 3, permettra de lever certaines confusions sur les nombres (entiers, décimaux, rationnels).

De plus, il ne faut pas négliger le travail sur Scratch et sur le tableur.

Les candidats doivent confronter systématiquement les résultats obtenus au contexte et ne pas hésiter à reprendre leurs calculs.

Pour la troisième partie : les candidats doivent apprendre à rédiger de façon claire, articulée et synthétique, garder à l'esprit qu'il s'agit ici d'utiliser des connaissances mathématiques pour analyser les productions des élèves. Pour ce faire, ils auraient tout intérêt à mieux connaître les programmes et à utiliser les ressources en didactique des mathématiques (IREM, IFE, compte rendu de la CNESCO, etc.). On ne saurait trop recommander aux candidats de la session ultérieure de procéder,

indépendamment des questions posées, à une analyse a priori des situations d'enseignements proposées : repérage ou identification de la compétence travaillée, des variables didactiques essentielles, des concepts mathématiques sous-jacents, des obstacles didactiques, des difficultés des élèves, etc. Cette analyse constituerait une aide utile pour répondre aux questions à chacune des situations.

Les candidats devraient se convaincre que la présentation et la rédaction de leur copie ne doivent pas être négligées. On constate en effet que calligraphie et la présentation sont de moins en moins soignées, avec des paginations parfois fantaisistes, et nuisent ainsi à l'intelligibilité des réponses. En outre, la négligence orthographique, lexicale et un usage de la langue approximatif et relâché, voire défectueux, sont de plus en plus observés sur l'ensemble des copies et contribuent à diminuer fortement la performance de candidats, notamment sur la troisième partie qui demande une compétence de rédaction de texte long, argumenté et articulé. Beaucoup ont sans doute mieux perçu les stratégies, erreurs et réussites des élèves qu'ils n'ont réussi à les exprimer.

EPREUVES D'ADMISSION

Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat (ORAL 1)

PARTIE I : CONSTATS ET CONSEILS AUX CANDIDATS SUR LE DOSSIER

Les commissions remarquent que les dossiers sont dans l'ensemble bien présentés. Il conviendrait cependant de les aérer quelque peu. Certains dossiers ne respectent pas les consignes. Ils comportent plus de 10 pages. La police des caractères n'est pas toujours respectée. La pagination ou la justification du texte est parfois négligée.

L'existence d'une bibliographie (connue et maîtrisée) est nécessaire.

L'absence d'erreurs en orthographe ou en syntaxe est un minimum requis. La qualité du registre de langue écrite fait partie des incontournables.

Les annexes doivent également être facilement lisibles.

Les « copier-coller » de sites internet posent un problème d'éthique et reflètent une mauvaise préparation de certains candidats.

La culture générale fait parfois défaut et quelques candidats sont déstabilisés par des questions qui permettent d'évaluer leur capacité à élargir une réflexion en fonction de la thématique choisie.

La connaissance des programmes, des textes officiels et des ressources institutionnelles (comme Eduscol) est à réaffirmer. Celle de pédagogues récents est largement appréciée (ex les

neuroscientifiques). Il faut encore renforcer les connaissances sur le développement de l'enfant et la progressivité des apprentissages.

PARTIE II : CONSEILS AUX CANDIDATS SUR L'ÉPREUVE ORALE

Les commissions insistent sur les points suivants pour la présentation :

- Ne pas lire le dossier ou en faire une présentation descriptive.
- Mettre en perspective les apports scientifiques avec la partie didactique et la mise en œuvre de la séquence.
- Ne pas utiliser des expressions génériques dont les fondements pédagogiques ne seraient pas maîtrisés.

Les commissions soulignent que le sujet proposé doit être envisagé avec des prolongements au sein de tous les cycles.

La qualité de l'expression et de la langue orale et le registre de langue employé doivent faire l'objet d'une vigilance de tous les instants.

Les commissions apprécient tout particulièrement les candidats qui font la démonstration de leur bon sens et de leur aptitude à revenir sur des affirmations, montrant leur capacité à réfléchir et à entrer en dialogue constructif avec la commission.

Autres constats :

- Trop peu de dossiers sur le cycle 1.
- Les trois lignes de présentation sont utiles au jury.
- Le croisement des enseignements est souvent une dimension investie par les candidats.
- Les candidats peuvent utilement se libérer d'un formatage dans la conception de la séquence.
- Les candidats peuvent utiliser davantage les supports numériques.
- Les sujets choisis sont souvent récurrents. Une originalité peut être recherchée.

ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER (oral 2)

Cet oral constitue la seconde partie des épreuves d'admission. Il se découpe en deux parties :

PARTIE I : PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE (arrêté du 19 avril 2013)

EPS

La première partie de l'épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'EPS ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école Primaire.

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique sportive et artistique (APSA)

praticable à l'école primaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école primaire. Le sujet se rapporte :

Soit à la progression au sein d'une séquence d'enseignement portant sur l'APSA ou la pratique corporelle considérée,

Soit à une ou plusieurs situation(s) d'apprentissage adossé(e)s au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Le candidat expose ses réponses (10 minutes) et s'entretient avec le jury (20 minutes). Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer. 40 points sont attribués à cette partie d'épreuve.

Les 4 APSA qui ont été retenues sont :

- Activités athlétiques
- Jeux et sports collectifs
- Danse
- Natation.

Connaissance du système éducatif

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

[.]

Elle consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également de juger de la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes, des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société),



et les valeurs qui les portent dont celles de la République.

[.] 60 points sont attribués à la deuxième question dont 20 pour l'exposé et 40 pour l'entretien.

PARTIE II : LES SUJETS

Connaissance du système éducatif

Conformément aux orientations définies par l'arrêté cité antérieurement ; il est proposé à chaque candidat d'analyser une situation professionnelle en s'appuyant sur un dossier comprenant des textes officiels et des documents pédagogiques.

Pour la première partie de l'épreuve, le candidat est appelé à dégager une thématique à partir d'un dossier qu'il a analysé. Le jury attend du postulant qu'il développe une présentation argumentée en mettant en évidence une problématique et les questions que cette dernière sous-tend.

Lors de l'entretien, la commission interroge son interlocuteur sur son exposé et oriente ensuite le dialogue sur l'ensemble des questions relatives au fonctionnement du système éducatif.

L'objectif est d'apprécier les connaissances du système éducatif et la manière dont le candidat conçoit sa posture professionnelle.

EPS

Le candidat est appelé à analyser une situation pratique précise et proposera des solutions qui permettent de développer les compétences motrices des élèves. Lors de l'entretien, la commission interroge le candidat sur son exposé, l'amène à préciser sa pensée ou le dispositif envisagé. Le jury élargit son questionnement à d'autres APSA et/ou à des situations particulières comme celle du handicap.

Les candidats sur les deux épreuves

Une majorité des candidats s'est bien préparée. Ceux-ci obtiennent généralement de bonnes notes ce qui révèle un bon niveau de préparation. Cependant, certains ont témoigné de lacunes importantes conduisant à des prestations faibles et très insuffisantes pour des personnes préparant un concours de ce niveau. Le candidat doit être capable de manifester une ouverture et une bonne culture générale.

Au-delà des connaissances et d'une capacité d'écoute et de réflexion, sont attendus des exigences en termes de posture et d'expression. Il convient d'éviter :

L'usage d'un vocabulaire familier voire relâché. Conformément au référentiel de compétences du métier, le professeur des écoles doit être un modèle linguistique pour ses élèves et pour ce faire. Il doit le manifester lors de sa prestation.

La formulation de jugements hâtifs et sans nuances. Les candidats peuvent et doivent se positionner mais les prises de position doivent être argumentées.



L'usage de la paraphrase qui ne débouche sur aucune forme de compréhension.

Il est rappelé aux candidats qu'ils peuvent ne pas comprendre le sens d'une question. Dans ce cas, ils peuvent demander au jury de la reformuler. Cette possibilité doit rester rare, si ce n'est unique.

L'analyse des différentes parties de l'épreuve permet de poser les constats suivants :

L'exposé en général

La présentation de l'exposé incombe au candidat et témoigne, en termes d'autonomie intellectuelle, de sa capacité à organiser un propos, à le développer et à le soutenir. Il est intéressant pour les candidats de se référer à leurs expériences professionnelles afin d'illustrer utilement leur discours.

Concernant le système éducatif : Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent construire un exposé structuré et équilibré s'appuyant sur les documents fournis et en rapport avec la thématique indiquée sous la forme d'un titre et introduisant la mise en situation professionnelle.

Le commentaire de documents officiels ne doit pas se réduire à un exercice de paraphrase ; ces textes ont été choisis pour mettre en évidence les points essentiels de la problématique dégagée. Les liens avec des textes d'auteurs ou les références puisées dans une expérience personnelle, même limitée, constituent des éléments pertinents à exploiter.

Il est important de rappeler que des connaissances nécessaires sur le système éducatif en termes d'institution, de valeurs de fonctionnement et d'enjeux sont attendues. Une absence flagrante de connaissances de certains domaines ou aspects du système éducatif sera nécessairement préjudiciable.

EPS : l'exposé de 10 minutes doit permettre d'évaluer la manière d'appréhender la mise en œuvre de l'EPS à l'école primaire, 3ème volume horaire des programmes, ainsi que la capacité du candidat à résoudre un problème pratique et à y apporter des solutions dans le cadre de l'acquisition et du développement des compétences motrices. Situer la séance dans le temps et dans une progression permet au jury de mesurer les connaissances du candidat. Il reste ensuite au candidat à exposer clairement la ou les situations envisagées. Une situation pédagogique simple est parfois bien plus efficace qu'une description d'un dispositif complexe et plus difficile à mettre en œuvre. La transversalité avec les autres disciplines est un moyen d'enrichir les propos du candidat. Un schéma réalisé en même temps que l'explication peut parfois aider le jury à illustrer la pensée du candidat et à mieux appréhender son raisonnement.

PARTIE III : L'ENTRETIEN

Connaissance du système éducatif :

Certains candidats se sont démarqués en répondant aux questions avec une grande maturité et une solide réflexion, en faisant état de leurs connaissances sur l'histoire de l'école, sur ses valeurs. Ils ont un



positionnement déontologique convaincant.

Les connaissances relatives aux champs institutionnels, réglementaires et pédagogiques sont réelles chez certains et quasi-inexistantes pour d'autres (valeurs de la République, droits de l'enfant, refus des discriminations, grands principes du droit de la fonction publique et du code de l'Éducation, obligations en termes de sécurité et de sûreté, usage de la sanction, enseignement par compétences, différenciation pédagogique, modes d'évaluation, rythmes scolaires, projet éducatif territorial etc.).

Les candidats qui savent mobiliser intelligemment leurs références dans le cadre d'une situation à traiter manifestent des compétences appréciées par les membres du jury.

EPS : Certains candidats sportifs ont su mettre leur vécu à profit pour se saisir des situations. D'autres ayant moins d'expérience pour l'EPS ont réussi par leur réflexion à trouver des situations répondant à la problématique.

PARTIE IV : CONSEILS POUR LA FUTURE EPREUVE

Aide à la préparation de l'épreuve :

Pour l'épreuve portant sur la connaissance du système éducatif : la CSE passe par la connaissance technique de certains thèmes fondamentaux qu'il faut pouvoir présenter dans les grandes lignes, les enjeux et le questionnement inhérent à toute mise en œuvre. Pour exemple, comment présenter les enjeux de l'inclusion, la caractériser dans sa mise en œuvre dans les écoles et s'interroger sur les progrès générés dans le système. Les contraintes et les difficultés observées ne doivent pas être ignorées. Il est important de connaître les sigles que l'on utilise et d'en appréhender la signification.

Pour l'épreuve d'EPS : en amont, une connaissance des capacités motrices des élèves est indispensable tout comme une connaissance de base des APSA sélectionnées. Une des premières exigences à maîtriser concerne le temps effectif de l'activité qui revient pour chaque élève. La connaissance des programmes revêt deux composantes : une dimension technique des contenus et une perception des d'enjeux. Si la connaissance des programmes, des textes officiels est bien évidemment demandée, il est également important de connaître les éléments fondamentaux du développement de l'enfant au plan affectif, moteur et cognitif. L'acquisition de connaissances passe également par des apprentissages transversaux. Il est recommandé de pouvoir aller observer des situations en classe et en particulier des séances de piscine.

L'exposé :

Il est essentiel de dégager une problématique qui émerge du sujet proposé en s'efforçant de repérer les mots-clefs. L'introduction ne doit pas être trop générale et trop longue avant d'arriver à poser les termes de la problématique.

Il est essentiel de penser à la gestion du temps et à équilibrer les différentes parties qui composent

l'exposé. Le jury est sensible à ce que le candidat respecte dans son déroulé le plan annoncé.

Dans l'exposé, il est bon de maîtriser une bonne rhétorique, une structure claire et une ouverture aux questions du jury. Le candidat doit montrer sa motivation. L'exposé ne doit pas être trop généraliste et s'éloigner des questions propres au sujet. Le jury est sensible aux capacités du candidat à articuler les dimensions théoriques et pratiques, à la fois illustrer un principe dans sa mise en œuvre et en même temps, pouvoir inscrire une pratique dans un cadre théorique.

En général, les candidats doivent veiller à :

- Connaître les programmes
- Eviter la paraphrase
- Connaître les éléments essentiels du développement de l'enfant
- Etre attentif aux questions du jury
- Conserver une posture rigoureuse dans la tenue et dans l'expression
- Appréhender les aspects essentiels du fonctionnement d'une classe à l'école

L'entretien

Il est recommandé d'anticiper certaines questions du jury. Il est bon de savoir se positionner en développant des arguments et des pistes de questionnement. Il convient de faire passer des convictions, sans être ni dogmatique ou définitif. Certains sujets appellent un questionnement, une mise à distance et une mise en perspective. Savoir se questionner sur des questions complexes relève d'une démarche intellectuelle souhaitée. L'expression de son questionnement doit être évidemment fondée sur des connaissances solides et des éléments techniques attendus.

Il est intéressant, à partir d'une question donnée, d'élargir la réponse aux grandes questions du système éducatif et de faire des liens, quand ils sont pertinents, avec des thèmes associés.

Il est demandé, dans certains cas, selon la nature de la question, de pouvoir faire preuve de bon sens, à partir d'une réflexion vivante et sincère, sans chercher à poser une réponse toute faite et plaquée qui serait, supposément, attendue du jury quand on évoque des situations ouvertes, complexes et problématiques.

Il est essentiel de suivre l'actualité de l'Education nationale dans le premier degré mais également dans le second degré selon les thèmes et d'en cerner les principaux enjeux.

Il convient de se préparer à répondre à des sujets portant sur l'ensemble du système éducatif au-delà du thème abordé dans le sujet qui échoit au candidat.

Pour l'EPS en particulier, la connaissance des grands événements sportifs actuels et avenir permet d'illustrer concrètement les liens entre de nombreuses disciplines